

Procédure projets internationaux

Procédure pour la contribution de l'AECSL aux projets internationaux.

Pour les stages à l'international ou dans un rayon au-delà de 400 km du cégep, l'équivalent de 50% du coût total du transport, de l'hébergement, des frais d'assurances et des frais d'activités lié à la mission de l'ORM, sont remboursés.

- **Jusqu'à concurrence de 150\$ par étudiant ou étudiante**
- **Pour un maximum de 5000\$ par projet est alloué**

Pour avoir accès à ces fonds :

- Participer à au moins deux activités de financement pendant l'année.
- Fournir à aecslcomptabilite@outlook.com une preuve d'inscription une semaine avant le départ afin de débloquer les fonds.
- Les ressources financières du Cégep factureront l'AECSL en joignant les factures d'origine du voyage (Billets d'avion, hébergement, etc.).
- Les montants accumulés en autofinancement seront transférés au poste budgétaire du projet en faisant la demande à aecslcomptabilite@outlook.com. Bien indiquer le nom du projet et le poste budgétaire de destination des fonds.

Pour tout organisation d'activités de financement il est très important de vous référer à Mathieu Héroux et Arian Bureau F-103, responsables du service d'animation socioculturel du Cégep de Saint-Laurent.